

# Message du Conseil d'administration de votre SICAV

---

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que le compartiment JPMorgan Funds - Global Real Estate Securities Fund (USD) (le « **Compartiment absorbé** »), dans lequel vous détenez des actions, sera absorbé par le compartiment JPMorgan Investment Funds - Global Dividend Fund (le « **Compartiment absorbant** »), un compartiment de JPMorgan Investment Funds, un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM).

**Le motif de la fusion et les trois options qui s'offrent à vous sont exposés ci-après.** Veuillez prendre connaissance des informations importantes vous étant communiquées ci-dessous. Vous trouverez dans les pages suivantes des informations plus détaillées, y compris les motifs et le calendrier.

Pour toute question, veuillez contacter notre siège social ou votre représentant local.



Jacques Elvinger *Pour le Conseil d'administration*

## Fusion de compartiments – ordres acceptés jusqu'au 28 novembre 2023 à 14 h 30 (CET)

**Motif de la fusion** Le Conseil estime que les perspectives de croissance du Compartiment absorbé sont limitées et qu'il serait dans l'intérêt des actionnaires de le fusionner avec le Compartiment absorbant, lequel est doté d'un meilleur potentiel de croissance. Cette croissance est susceptible de générer des économies d'échelle, et potentiellement des coûts moins importants pour la SICAV.

### VOS OPTIONS

**1 Ne pas intervenir. Vos actions seront automatiquement échangées contre des actions du Compartiment absorbant.** Les actions du Compartiment absorbé toujours en votre possession après la date limite seront échangées contre des actions du Compartiment absorbant.

**2 Demander la conversion de votre investissement dans un autre Compartiment.** Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite. Veuillez lire attentivement le Document d'informations clés (DIC) de tout Compartiment dans lequel vous envisagez de convertir votre investissement. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au prospectus du Compartiment absorbé.

**3 Demander le rachat de votre investissement.** Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite.

**Nous vous invitons à passer ces options en revue avec votre conseiller fiscal et votre conseiller financier.** Toutes ces options peuvent avoir des conséquences fiscales.

**Quelle que soit l'option que vous choisissez, aucune commission de conversion ou de rachat ne vous sera imputée,** sous réserve que vos ordres de transaction nous parviennent avant la date limite indiquée dans la colonne de droite. Toutes les autres conditions relatives à la conversion et au rachat, telles que détaillées dans le prospectus du Compartiment absorbé, restent d'application.

**Actionnaires allemands :** La fusion vise à être neutre sur le plan fiscal, conformément à l'article 23 de la Loi allemande sur l'imposition des investissements.

Un certificat de fusion vous sera envoyé par voie postale dans les 10 jours suivant la date de la fusion. De plus amples informations, dont le rapport de fusion du réviseur d'entreprises de la SICAV, le DIC de chacun des Compartiments, le prospectus et les derniers rapports financiers des Compartiments absorbé et absorbant, sont disponibles à l'adresse [www.jpmorganassetmanagement.lu](http://www.jpmorganassetmanagement.lu) ou auprès du siège social. Une version électronique du présent avis est disponible sur le site Internet [www.jpmorganassetmanagement.lu](http://www.jpmorganassetmanagement.lu).

## Calendrier et implications de la Fusion

La présente section fournit les informations clés relatives à la fusion. Des informations complémentaires sont disponibles dans la comparaison détaillée des Compartiments ci-dessous ainsi que dans les DIC et prospectus respectifs. **Nous vous conseillons de lire attentivement le DIC du Compartiment absorbant, qui est joint à la présente lettre.**

### Dates clés

**28 novembre 2023 à 14 h 30 (CET)**  
Date limite de réception des ordres.

**1<sup>er</sup> décembre 2023** La fusion est effectuée ; les actions sont échangées.

**4 décembre 2023**  
Vous pouvez placer des ordres de transaction sur les nouvelles actions.

### LA FUSION

**Date de la fusion** 1<sup>er</sup> décembre 2023

**Date limite de réception des ordres de conversion/rachat**  
28 novembre 2023 à 14 h 30 (CET)

**Compartiment absorbé (votre Compartiment)** JPMorgan Funds - Global Real Estate Securities Fund (USD)

**Compartiment absorbant (Compartiment avec lequel votre Compartiment sera fusionné)**  
JPMorgan Investment Funds - Global Dividend Fund

### LES SICAV

**Nom de la SICAV absorbée** JPMorgan Funds

**Numéro d'enregistrement (RCS Luxembourg)** B 8478

**Nom de la SICAV absorbante**  
JPMorgan Investment Funds

**Numéro d'enregistrement (RCS Luxembourg)** B 49663

**Forme juridique** SICAV

**Type de fonds** OPCVM

### Siège social

6, route de Trèves  
L-2633 Senningerberg, Luxembourg

**Téléphone** +352 34 10 1

**Fax** +352 2452 9755

**Société de gestion** JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

Lors de la fusion, tous les actifs, passifs et revenus du Compartiment absorbé seront transférés vers le Compartiment absorbant, et le Compartiment absorbé cessera d'exister.

Toutes les actions restantes au sein du Compartiment absorbé à la date de la fusion sont échangées gratuitement contre des actions de la classe d'actions équivalente du Compartiment absorbant.

Le ratio d'échange utilisé pour déterminer le nombre d'actions du Compartiment absorbant à allouer sera calculé en divisant la valeur liquidative par action de chaque classe d'actions du Compartiment absorbé par la valeur liquidative par action de la classe d'actions concernée du Compartiment absorbant, dans les deux cas arrondie exceptionnellement à 6 décimales aux fins de la fusion. Le ratio d'échange sera arrondi à 7 décimales. Le calcul du ratio d'échange sera validé et documenté dans le rapport de fusion préparé par le réviseur d'entreprises de la SICAV (PricewaterhouseCoopers, société coopérative, Luxembourg), rapport qui sera disponible sur demande.

La valeur totale des actions que vous détenez dans le Compartiment absorbé sera identique à celle des nouvelles actions reçues dans le Compartiment absorbant, sous réserve d'arrondis, mais leur nombre pourra être différent.

## Implications

### Principales différences de politique d'investissement entre votre Compartiment et le Compartiment absorbant

- Le Compartiment absorbant investit essentiellement dans des actions de sociétés du monde entier qui génèrent des revenus élevés et en hausse, tandis que votre compartiment investit principalement dans des fonds d'investissements immobiliers (REIT) et des sociétés immobilières.

### Avantages potentiels

- Les actionnaires du Compartiment absorbé bénéficieront d'un investissement dans un compartiment offrant de meilleures perspectives de croissance des actifs.
- Les actionnaires bénéficieront d'une exposition sectorielle plus large et d'une diversification des risques spécifiques du marché.

### Inconvénients potentiels

- Les frais ponctuels liés aux coûts de transaction seront supportés par le Compartiment absorbé en raison de l'exercice de rééquilibrage détaillé à la rubrique « Autres considérations » ci-après.
- A la date de la fusion et au cours des deux jours ouvrables précédents, vous ne pourrez pas souscrire, convertir ou demander le rachat d'actions du Compartiment absorbé.

### Autres considérations

- Le Compartiment absorbé ne supportera aucuns frais juridiques, de conseil ou administratifs supplémentaires au titre de la Fusion. Ceux-ci seront à charge de la Société de gestion.
- Les Compartiments absorbé et absorbant font partie de deux SICAV différentes, dont l'exercice financier ne se termine pas à la même date.
- Bien que des chevauchements existent en termes d'actifs entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant, certaines composantes du portefeuille du Compartiment absorbé sont bien différentes de celles du Compartiment absorbant. Un rééquilibrage des actifs au sein du Compartiment absorbé sera donc nécessaire dans le cadre de la préparation de la fusion. Si tout ou partie des actifs du Compartiment absorbé sont détenus sous forme de liquidités pendant une courte durée en préparation de la fusion, ledit Compartiment pourrait afficher une exposition moindre aux marchés, avec à la clé un impact positif ou négatif éventuel sur la performance. Il est prévu que ledit rééquilibrage du portefeuille débute au plus tôt 10 jours ouvrables avant la date de la fusion.
- Les données de performance des Compartiments absorbé et absorbant figurent dans la fiche signalétique correspondante, disponible dans la bibliothèque de documents, à l'adresse suivante : [www.jpmorganassetmanagement.lu](http://www.jpmorganassetmanagement.lu).

## Comparaison des Compartiments

Ce tableau compare les informations pertinentes pour le Compartiment absorbé et celles du Compartiment absorbant. Sauf indication contraire, les termes figurant dans ce tableau auront la signification qui leur est donnée dans le Prospectus des Compartiments absorbé et absorbant.

- **Les informations figurant dans une colonne** concernent uniquement le compartiment dont le nom est repris en haut de cette colonne.
- **Les informations qui s'étalent sur les deux colonnes** concernent les deux compartiments.

JPMorgan Funds –  
**Global Real Estate Securities Fund  
 (USD)**

JPMorgan Investment Funds –  
**Global Dividend Fund**

Objectif	
<b>Objectif</b>	Offrir une croissance du capital sur le long terme en investissant essentiellement dans des fonds d'investissement immobiliers (REIT), ainsi que dans des titres de sociétés qui détiennent, développent, exploitent ou financent des biens immobiliers, et dont les activités ou actifs immobiliers représentent plus de 50% de la valeur des actions (les « Sociétés immobilières »).
	Offrir une croissance du capital sur le long terme en investissant essentiellement dans des actions de sociétés du monde entier qui génèrent des revenus élevés et en hausse.
Processus d'investissement	
<b>Approche d'investissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Applique un processus fondamental de sélection de titres bottom-up.</li> <li>▪ Processus d'investissement fondé sur l'analyse des actions par une équipe de recherche internationale.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Applique un processus fondamental de sélection de titres bottom-up.</li> <li>▪ Processus d'investissement fondé sur l'analyse des actions par une équipe de recherche internationale.</li> <li>▪ Cherche à identifier les sociétés aux dividendes durablement élevés et/ou affichant un potentiel de croissance des dividendes durable.</li> </ul>
<b>Approche ESG</b>	Promouvant des caractéristiques ESG
<b>Indice de référence</b>	FTSE EPRA Nareit Developed Index (Total Return Net)
	MSCI All Country World Index (Total Return Net)
<b>Recours à un indice de référence et similitude</b>	<p>Comparaison des performances.</p> <p>Le Compartiment est géré activement. La majorité des positions du Compartiment (hors produits dérivés) sont susceptibles de faire partie de l'indice de référence et ses paramètres indicatifs en matière de risque limitent généralement la marge de manœuvre dont dispose le Gestionnaire financier pour s'écarter des composantes, des pondérations et du profil de risque de ce dernier.</p> <p>Par conséquent, la composition et le profil de risque du Compartiment ressembleront à ceux de l'indice de référence, mais sa performance pourra différer de celle de ce dernier en raison des décisions du Gestionnaire financier.</p>
	<p>Comparaison des performances.</p> <p>Le Compartiment est géré activement. Bien que la majorité des positions du Compartiment (hors produits dérivés) soient susceptibles de faire partie de l'indice de référence, le Gestionnaire financier a toute latitude pour s'écarter des composantes, des pondérations et du profil de risque de ce dernier.</p> <p>Le degré de ressemblance du Compartiment avec la composition et le profil de risque de l'indice de référence évoluera avec le temps et sa performance pourra s'écarter sensiblement de celle de ce dernier.</p>
<b>Approche de l'exposition globale</b>	Engagement
Politiques	
<b>Principale exposition</b>	<p>Au moins 67% des actifs sont investis dans des actions de REIT et d'autres Sociétés immobilières partout dans le monde.</p> <p>Le Compartiment peut investir dans des sociétés à petite capitalisation.</p> <p>Un minimum de 51% des actifs sont investis dans des émetteurs présentant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et appliquant des pratiques de bonne gouvernance, tel qu'évalué à l'aune de la méthodologie de notation ESG propriétaire du Gestionnaire financier et/ou de données de tiers.</p> <p>Le Compartiment investit au moins 10% de ses actifs, à l'exclusion des Liquidités à titre accessoire, Dépôts auprès d'établissements de crédit, instruments du marché monétaire, fonds monétaires et produits dérivés détenus à des fins de GEP, dans des Investissements durables au sens du SFDR, contribuant à des objectifs environnementaux ou sociaux.</p> <p>Le Gestionnaire financier évalue et applique un filtrage selon des valeurs et des normes pour mettre en pratique ces exclusions. Pour l'assister dans ce filtrage, il s'appuie sur un ou plusieurs fournisseurs tiers qui identifient la participation d'un émetteur à des activités qui ne correspondent pas aux filtrages selon des valeurs ou des</p>
	<p>Au moins 67% des actifs sont investis dans des actions de sociétés du monde entier, y compris des pays émergents, qui génèrent des revenus élevés et en hausse.</p> <p>Le Compartiment peut se concentrer sur un nombre restreint de sociétés et, dans le cadre de sa quête de revenus, détenir ponctuellement des positions importantes sur des secteurs ou des pays spécifiques.</p> <p>Un minimum de 51% des actifs sont investis dans des entreprises présentant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et appliquant des pratiques de bonne gouvernance, tel qu'évalué à l'aune de la méthodologie de notation ESG propriétaire du Gestionnaire financier et/ou de données de tiers.</p> <p>Le Compartiment investit au moins 10% de ses actifs, à l'exclusion des Liquidités à titre accessoire, Dépôts auprès d'établissements de crédit, instruments du marché monétaire, fonds monétaires et produits dérivés détenus à des fins de GEP, dans des Investissements durables au sens du SFDR, contribuant à des objectifs environnementaux ou sociaux.</p> <p>Le Gestionnaire financier évalue et applique un filtrage selon des valeurs et des normes pour mettre en pratique ces exclusions. Pour l'assister dans ce filtrage, il s'appuie sur un ou plusieurs fournisseurs tiers qui identifient la</p>

normes, ou le chiffre d'affaires de l'émetteur lié à ces activités. La liste des filtres appliqués qui peuvent entraîner des exclusions peut être obtenue sur le site Internet de la Société de gestion ( <a href="http://www.jpmorganassetmanagement.lu">www.jpmorganassetmanagement.lu</a> ).	participation d'un émetteur à des activités qui ne correspondent pas aux filtrages selon des valeurs ou des normes, ou le chiffre d'affaires de l'émetteur lié à ces activités. La liste des filtres appliqués qui peuvent entraîner des exclusions peut être obtenue sur le site Internet de la Société de gestion ( <a href="http://www.jpmorganassetmanagement.lu">www.jpmorganassetmanagement.lu</a> ).
Le Compartiment inclut systématiquement l'analyse ESG dans ses décisions d'investissement pour au moins 90% des titres achetés.	Le Compartiment inclut systématiquement l'analyse ESG dans ses décisions d'investissement pour au moins 90% des titres achetés.

<b>Autres expositions</b>	Jusqu'à 20% des actifs nets dans des Liquidités à titre accessoire et jusqu'à 20% des actifs dans des dépôts auprès d'établissements de crédit, des instruments du marché monétaire et des fonds monétaires pour la gestion des souscriptions et des rachats en espèces, ainsi que pour les paiements courants et exceptionnels. Jusqu'à 100% des actifs nets dans des Liquidités à titre accessoire, à des fins défensives et de manière temporaire, si des conditions de marché exceptionnellement défavorables le justifient.
<b>Produits dérivés</b>	Utilisés à des fins : de gestion efficace de portefeuille et de couverture de risque. Types : voir tableau Utilisation des produits dérivés par le Compartiment à la section Utilisation des produits dérivés, instruments et techniques par les Compartiments. SRT, y compris CFD : néant. Méthode de calcul de l'exposition globale : approche par les engagements.
<b>Techniques et instruments</b>	Prêt de titres : prévision : 0% à 20% ; maximum 20%.
<b>Devises</b>	Devise de référence du Compartiment : USD. Devises de libellé des actifs : toutes. Approche en matière de couverture de risque : gestion en fonction des pondérations des devises au sein de l'indice de référence généralement.

### Principaux risques

<b>Risques d'investissement</b>	Concentration Couverture de risque Actions REIT Petites entreprises	Concentration Couverture de risque Marchés émergents Actions
<b>Autres risques liés</b>	Devise Liquidité Marché	
<b>Catégorie d'indicateur de risque (DIC du PRIIP)</b>	Toutes les classes : catégorie 4	
<b>(DICI DE L'OPCVM)</b>	Toutes les classes : catégorie 6	
Note : le risque est mesuré sur une échelle de 7 points, où la Catégorie 1 indique un risque plus faible (mais pas l'absence de risque) et un potentiel de rendement inférieur et la Catégorie 7 indique un risque plus élevé et un potentiel de rendement supérieur.		

Frais				
<b>Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement (maximum)</b>	Classe de base	Commission de souscription	Commission de conversion	Commission de rachat
	A	5,00%	1,00%	0,50%
	C	-	1,00%	-
	D	5,00%	1,00%	0,50%
	I	-	1,00%	-
	X*	-	1,00%	-
<b>Frais et charges prélevés sur le Compartiment sur une année</b>	Classe de base	Commission annuelle de gestion et de conseil	Commission de distribution	Frais administratifs et d'exploitation (max.)
	A	1,50%	-	0,30%
	C	0,60%	-	0,20%
	D	1,50%	0,75%	0,30%
	I	0,60%	-	0,16%
	X*	-	-	0,15%
* La Classe d'Actions X n'est accessible qu'aux Investisseurs agréés par la Société de gestion ou JPMorgan Chase & Co. dans le cadre d'une convention tarifaire distincte à l'égard des commissions de conseil				

Structure		
<b>Clôture de l'exercice</b>	30 juin	31 décembre
<b>Société investissement</b>	JPMorgan Funds	JPMorgan Investment Funds
<b>Type de fonds et forme juridique</b>	Société anonyme, société d'investissement à capital variable régie par la Partie I de la Loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée, ainsi que par la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée	
<b>Société de gestion</b>	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.	
<b>Dépositaire et administration centrale</b>	J.P. Morgan SE - Luxembourg Branch	
<b>Gestionnaire(s) financier(s)</b>	J. P. Morgan Investment Management Inc., JPMorgan Asset Management Japan Limited (Conseiller par délégation)	J. P. Morgan Investment Management Inc.
<b>Valorisation et négociation</b>	Un Jour de valorisation est un jour de la semaine autre qu'un jour où les bourses ou marchés sur lesquels se négocie une part substantielle des investissements d'un Compartiment sont fermés.	
<b>Jours de négociation</b>	Les ordres reçus avant 14 h 30 (CET) chaque Jour de valorisation seront traités le jour même.	
<b>Date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires</b>	Le troisième mercredi de novembre à 15 h 00 (CET) (ou, s'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable au Luxembourg, le jour ouvrable suivant).	Le dernier vendredi d'avril à 12 h 00 (CET) (ou, s'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable au Luxembourg, le jour ouvrable suivant).

## ETAPES SUIVANTES

**Echange de vos actions en actions du Compartiment absorbant :** aucune action n'est requise. Tous les actions que vous détenez dans votre Compartiment à la date de la fusion seront automatiquement échangées.

**Rachat de tout ou partie de vos actions :** envoyez vos ordres de transaction selon les modalités habituelles, ou faites-les directement parvenir au siège social (coordonnées en page 1).

Veillez noter que, même lors des périodes au cours desquelles les commissions de conversion et de rachat ne sont pas facturées, toutes les autres conditions et restrictions relatives à la conversion et au rachat, telles que détaillées dans le prospectus de la SICAV, restent d'application.

**Pour plus d'informations :** vous pouvez obtenir un exemplaire gratuit des modalités de fusion communes provisoires, du rapport de fusion du réviseur d'entreprises, du prospectus, des derniers rapports financiers des Compartiments absorbé et absorbant et des DIC des Compartiments en envoyant une demande par e-mail à l'adresse [kiid.requests@jpmorgan.com](mailto:kiid.requests@jpmorgan.com) ou par lettre postale au siège social (coordonnées en page 1).

*Veillez noter que des exemplaires de la dernière version en vigueur du Prospectus sont disponibles gratuitement sur simple demande auprès du correspondant centralisateur, BNP Paribas Securities Services et du commercialisateur en France, JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l. Succursale de Paris. Vous pouvez également consulter la dernière version du Prospectus sur notre site Internet: [www.jpmorganassetmanagement.com](http://www.jpmorganassetmanagement.com).*